

Lorsqu'une société souhaite étendre ses activités au Royaume Uni, plusieurs options s'offrent à elle:

#### Etablissements Non Stables – A but représentatif uniquement

##### 1) Le RFE – Représentant(s) de Firme Etrangère:

Ce statut permet d'obtenir un numéro "Employeur" au Royaume Uni sans y être implanté en direct. Par conséquent, ce statut permet l'embauche de personnel représentative au Royaume Uni qui agit au nom de la Société Mère et fait remonter toutes les données terrain utiles à son développement. Le RFE ne peut être en charge du cycle commercial complet sous peine d'une requalification fiscale.

##### 2) Le Bureau de Liaison ou de Représentation:

Depuis le 1er Octobre 2009, cette forme de représentation n'existe plus en temps que telle au Royaume Uni Ref The Overseas Companies Regulations 2009/1801.

5) Le Représentant ou l'Agent Fiscal: Son rôle est de représenter la Société Mère Etrangère pour les questions fiscales et de TVA lorsqu'un établissement stable n'est pas enregistré localement et que les transactions commerciales exigent que l'impôt & TVA soient déclarés localement.

#### Etablissements Stables – Comptabilité Britannique UK GAAP

3) La Filiale: Société dite de Droit Britannique dont l'apport en capital est partiellement ou totalement détenu par la Société Mère (ref: How to form SARL / Private Limited Company). Soumise à la réglementation comptable et à l'impôt sur les sociétés britanniques. Cf Companies Act 2006.

4) La Succursale dite "UK Establishment" Etablissement dit de Droit Etranger - Pas d'apport en capital au Royaume Uni. Soumise à la réglementation comptable et à l'impôt sur les sociétés britanniques. Dépôt des comptes consolidés auprès du Companies House. Cf The Overseas Companies Regulations 2009/1801.

### Représentant de Firme Etrangère (RFE)

#### Immatriculation préalable

Au préalable à toute embauche, la Maison-mère doit disposer d'une adresse de correspondance et d'un compte en Banque au Royaume Uni (ou d'un organisme payeur tiers- eg SEDI).

La société ou son agent doit ensuite contacter le HMRC afin d'enregistrer sa demande d'immatriculation en tant qu'employeur UK.

La société obtient ensuite son numéro employeur (=SIRET) appelé « Employer PAYE Reference » et son « Account office Reference » environ 1 semaine plus tard par courrier.

Le salarié recruté a alors le même statut que tout autre salarié britannique à partir du moment où son lieu habituel de travail se situe au Royaume Uni :

- Contrat de travail de droit britannique
- Déclaration d'embauche P45/ startercheck list
- Immatriculation individuelle au NI
- Obtention du Tax code individuel
- Règlement mensuel PAYE / NI
- Remboursement de frais selon le barème fiscal britannique
- Souscription éventuelle à des contrats groupe santé, retraite, prévoyance...
- Etats annuels P35, P14, P60 Déclaration P11D (avantages en nature) à éditer pour le 6 Juillet de chaque année.

Le contrat de travail est réglementé par l'Employment Rights Act 1996.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la fiche « Main Issues Recrutement UK » SEDI Group.

#### National Insurance number

Equivalent au numéro de Sécurité Sociale français. Ce numéro doit être disponible dans les 3 premiers mois de toute embauche au Royaume Uni.

Pour l'obtenir le salarié devra appeler le « **National Insurance number application line** » au 0345 600 0643. Le salarié sera ensuite convoqué à un Job center pour une interview et devra se munir de son contrat de travail, d'un justificatif de domicile anglais et de son passeport. Le délai d'obtention peut être très rapide et peut aller jusqu'à 2 semaines.

#### Tax Code

L'impôt sur le revenu (Income Tax) étant prélevé à la source au Royaume Uni, l'Inland Revenue a créé une codification individuelle dite « Tax code » permettant à l'employeur de déduire de la feuille de paie (PAYE) un montant forfaitaire correspondant à l'IR.

En fin d'année fiscale, à l'édition du P60, une régularisation d'imposition est opérée entre le montant déjà versé et le montant réellement dû par le foyer fiscal, s'il y a lieu.

#### Lexique

**Inland Revenue ou HMRC:** organisme collecteur du NI & PAYE au Royaume Uni. L'Inland Revenue propose aussi des formations ainsi qu'une « help line » apportant conseils et informations fiscales aux individuels et professionnels. [www.hmrc.gov.uk](http://www.hmrc.gov.uk)

**Année fiscale :** du 6 Avril de l'année N au 5 Avril de l'année N+1

**P35,P14,P60 :** récapitulatifs annuels du NI et PAYE versés durant l'année fiscale par l'employeur.

**PAYE :** « Pay As you Earn » - terminologie apparaissant sur la feuille de paie, correspondant au prélèvement à la source de l'impôt sur le Revenu.

### PRESTATION DE SERVICES ASSOCIES ET CONSEILS: CONTACTEZ-NOUS!